



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 mars 2021 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 18/03/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210324-2021\_12-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	V	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER		Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	V	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	V	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	V	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	Ex	Monsieur JOUBERT	V	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD		Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	V	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	V	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	V	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	V	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	V	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	V
Monsieur JOLY	V	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210324-2021\_12-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusé ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde  
Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué de la CALI, dans l'obligation de s'absenter avant la fin de la réunion, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais afin de le représenter pour la suite

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 mars 2021, 37 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

## DELIBERATION n° 2021 - 12

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 février 2021

**Rapporteur :** Michel VACHER

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 février 2021, ci-dessous détaillé.

\*\*\*\*\*

Monsieur GUINAUDIE, Président ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour :

↳ 2021-06 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 06 janvier 2021  
Rapporteur : Michel VACHER

Monsieur VACHER, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMICVAL du Libournais, présente le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 06 janvier 2021.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), dont 2 procurations, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 06 janvier 2021.

↳ 2021-07 : Autorisation de signature d'une convention avec Démocratie Ouverte pour l'expérimentation d'innovation démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen »  
Rapporteur : Nicolas TELLIER

#### Contexte

Le SMICVAL a voté au printemps 2019 la stratégie politique IMPACT qui vise la réduction des déchets via une dynamique Zéro Waste (zéro déchet - zéro gaspillage) sur le territoire. Dans ce cadre, il semble essentiel d'associer les citoyens du territoire à la conception du plan d'actions, et ce pour 2 objectifs principaux :

- La pertinence des actions : repartir des usages des citoyens et pour cela, concevoir les actions avec eux ;
- Le portage des actions : les acteurs du territoire seront d'autant plus enclins à changer de comportement s'ils ont été associés à la construction des actions mises en œuvre.

#### Proposition

Pour cela, le SMICVAL souhaite être accompagné de l'association Démocratie Ouverte, à laquelle le syndicat adhère depuis mai 2020, dans le but de co-construire un plan d'action citoyen dédié à réduire drastiquement la production de déchets au sein du territoire.

L'innovation consiste à impliquer les citoyens depuis l'élaboration du plan d'action jusqu'à son évaluation, en passant par la mise en œuvre pratique de ces actions et leur diffusion à un maximum d'habitants du territoire. Par ailleurs cette implication fournira des réponses tenant compte des réalités du territoire aux questions techniques et stratégique afin d'optimiser les résultats de réduction des déchets.

En janvier 2020, un séminaire destiné aux maires et délégués de la précédente mandature a sensibilisé les élus à ces enjeux et fixé l'objectif d'innover sur le plan démocratique. Cette année, pour entériner cette innovation, un séminaire à destination des élus de la nouvelle mandature leur présentera les enjeux de l'innovation démocratique ainsi que l'expérimentation portée par le SMICVAL et accompagnée par Démocratie Ouverte.

Cet accompagnement est d'autant plus pertinent qu'il nous permettra d'une part, de créer les conditions d'une implication citoyenne massive et pérenne dans la mission du SMICVAL grâce aux retours d'expérience de Démocratie Ouverte qui a mené des projets similaires sur d'autres territoires (notamment en Occitanie ou à Loos-en-Gohelle) et d'autre part, d'acquérir les compétences en interne pour mettre en place cette ambition sur le long terme et de manière pérenne, même après l'expérimentation.

Ainsi, vu le caractère innovant du projet, Démocratie Ouverte propose au SMICVAL de mener cette expérimentation, dans le cadre du Labo, porté par l'association et dans une logique de partenariat de recherche-action sur une période allant de 2021 à 2022.

Concrètement, cette expérimentation s'articulera en plusieurs étapes :

- Créer un panel citoyen divisé en deux groupes, l'un apportant des réponses aux enjeux techniques de la collecte de demain (la tarification incitative et le mode de collecte) et l'autre permettant une implication citoyenne massive dans la démarche Zéro Waste sur le long terme
- Créer une Commission Zéro Waste qui accompagne et assure un haut niveau d'ambition sur la réduction des déchets

Aussi, afin de préciser les actions pour lesquelles Démocratie Ouverte accompagnera le SMICVAL et définir ce qui incombe à chacune des 2 parties, il convient de signer une convention de partenariat avec cette association, dans les conditions suivantes :

- L'association Démocratie Ouverte s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'application des objectifs définis pour mener à bien cette expérimentation, pendant toute la durée du projet.
- En contrepartie, le SMICVAL s'engage à apporter tout son concours à l'expérimentation, et notamment pour la partie financière, en versant à l'association une subvention de fonctionnement.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la signature d'une convention de partenariat avec Démocratie Ouverte pour l'expérimentation d'innovation démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen », dans les conditions énumérées ci-dessus.

Madame PEROU, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, demande quelle forme prendra cet accompagnement.

Monsieur TELLIER, Vice-Président du Smicval, précise que cet accompagnement prendra la forme d'un partage d'expériences.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec Démocratie Ouverte pour l'expérimentation d'innovation démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen ».

✉ 2021-09 : Versement d'une subvention de fonctionnement à Démocratie Ouverte dans le cadre de l'expérimentation Innovation Démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen »  
Rapporteur : Nicolas TELLIER

En complément de la signature de la convention de partenariat pour l'expérimentation Innovation Démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen » avec Démocratie Ouverte, il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement à cette association, comme défini dans la précédente délibération et dans la convention.

En effet, en signant la convention de partenariat, le Smicval s'engage à verser un soutien financier à Démocratie Ouverte pour son accompagnement dans cette expérimentation par le biais d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 70 000 € pour toute la durée du projet allant de 2021 à 2022.

Par la suite, Démocratie Ouverte s'engage à utiliser cette subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération financée et à respecter les engagements suivants :

- Echanges avec la collectivité sur les réalisations envisagées avant leur engagement effectif
- Transmission des dépenses engagées à la collectivité pour un suivi

Il s'agit d'une subvention à versement forfaitaire ; c'est-à-dire que le montant de cette subvention ne varie pas en fonction du degré de réalisation du projet. Elle sera versée exclusivement à l'association.

Les modalités de versement de cette subvention pourraient être les suivantes :

- Versement d'un premier acompte de 35 000 € à la signature de la convention en 2021,
- Puis versement d'un deuxième acompte de 21 000 € à la date anniversaire de la signature de la convention, soit en 2022, en fonction de la dépense engagée,
- Et enfin, versement du solde, sur présentation d'un rapport d'activités de l'expérimentation subventionnée.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à Démocratie Ouverte dans le cadre de l'expérimentation Innovation Démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen », dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à Démocratie Ouverte dans le cadre de l'expérimentation Innovation Démocratique « Territoire 0 déchet/100 % Citoyen ».

✉ 2021-09 : Pacte de confiance et de gouvernance  
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Envoyé en préfecture le 29/03/2021  
Reçu en préfecture le 29/03/2021  
Affiché le   
ID : 033-253306617-20210324-2021\_12-DE

Lors de la mise en place de la nouvelle assemblée, le Président du Smicval a souhaité qu'un pacte de confiance et de gouvernance soit élaboré en début de mandat. Ce pacte a ainsi pour objectifs de :

- Se donner les moyens d'agir, ensemble, efficacement, dans un contexte de plus en plus complexe
- Créer les conditions de participation de l'ensemble des délégué.e.s aux décisions du Smicval
- Permettre la mise en œuvre du projet commun IMPACT, pour un territoire Zéro Waste

- Apprendre à travailler ensemble, se faire confiance
- Porter les enjeux du syndicat, le projet de territoire auprès des intercommunalités, des maires, des élu.e.s locaux, des partenaires, des habitant.e.s, des entreprises etc.

Le pacte de confiance et de gouvernance a suivi un processus de réflexion méthodologique et inclusif dans un souci de transparence et d'implication de l'ensemble des délégué.e.s, de l'administration, pour arriver à un document partagé, bénéficiant de la force du collectif.

Ainsi, ce pacte s'est construit en deux étapes. Tout d'abord, plusieurs séquences d'acculturation ont été mises en place pour appréhender l'organisation du syndicat, les enjeux en matière de gestion des déchets et le projet commun défini lors de la précédente mandature. Puis, des ateliers de travail ont été animés pour définir les principes de gouvernance et le rôle des différentes instances.

Depuis le lancement de cette démarche, de septembre 2020 à février 2021, ont été organisés :

- Six Assemblées générales intégrant des phases d'acculturation
  - cycle 1 : Présentation du Smicval et ses compétences,
  - cycle 2 : Environnement juridique et obligations réglementaires,
  - cycle 3 : Le projet commun, "Impact, pour un territoire Zéro Waste à 2030",
  - cycle 4 : Stratégie de mobilisation du territoire,
  - cycle 5 : Modèle économique,
  - cycle 6 : Organisation technique et Qualité de services,
  - cycle 7 : Innovation démocratique.
- Un atelier sur la raison d'être
- Un atelier sur le rôle du Bureau
- Un atelier sur le rôle de délégué.e
- Deux séminaires des Vice-président.e.s pour définir le contour des délégations et le rôle de cette instance
- Un séminaire des cadres pour appréhender le projet politique et définir une organisation adaptée

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210324-2021\_12-DE

Ces différentes séquences ont alors permis aux délégué.e.s de définir le pacte de confiance autour d'une raison d'être partagée, d'un rôle de délégué.e bien identifié, du projet commun Impact, de principes de gouvernance et d'un dialogue interne et externe clairs.

Ce document cadre, joint à la présente délibération, marque une étape clé de la constitution d'une nouvelle équipe politique pour aborder sereinement et avec efficacité ce mandat « du faire ».

Ainsi, il est demandé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver ce pacte de confiance et de gouvernance, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée.

Monsieur POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, a le sentiment que ce pacte multiplie encore les documents tout en perdant de vue la décision finale. Il ne faudrait pas que celui-ci empêche les élus de prendre des décisions rapidement.

Monsieur GUINAUDIE précise que ce document n'est pas pyramidal et qu'il récapitule ce qui est déjà en place et c'est là, son but. Il gère la relation entre les élus.

Monsieur POTIER demande s'il s'agit donc d'un document informatif.

Monsieur GUINAUDIE affirme qu'il s'agit d'un document informatif qui relate les règles de fonctionnement entre tous les délégués.

Monsieur CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval, souligne que ce document est un document référent où l'on retrouve tout ce qui a été fait et mis en place et qu'il définit parfaitement le rôle de chacun.

Monsieur MIEYEVILLE, Délégué suppléant de la CDC du Grand Cubzaguais, soulève le fait qu'il constate un réel changement au niveau politique puisque le fonctionnement n'est plus pyramidal mais qu'il y a un réel échange d'idées et de point de vue pour arriver à un consensus partagé.

Monsieur TELLIER, Vice-Président du Smicval, insiste sur le fait qu'après 6 mois de fonctionnement, il s'agit de fixer les règles afin de prendre les décisions qui s'imposent par la suite car le Smicval est une grosse machine qui se manœuvre avec habileté. Il rappelle que le Smicval se situe en 3<sup>ème</sup> ligne dans le processus des élections et par conséquent les élus sont donc très éloignés des citoyens.

Monsieur DUEZ, Vice-Président du Smicval, souligne le fait que cette démarche est effectivement nécessaire mais qu'il va falloir passer à l'action assez rapidement afin de respecter les échéances imparties et que certaines décisions vont être difficiles à prendre.

Monsieur GUINAUDIE précise que le 1<sup>er</sup> mouvement fort de ce nouveau mandat, sera le vote du budget, qui sera présenté dès les prochaines assemblées. Il précise également que différents chantiers sont déjà en cours et que 2021 va être marquée par de fortes décisions.

Monsieur POTIER, insiste sur fait qu'il va falloir être vigilant pour ne pas trop discuter afin d'être rapidement dans l'action.

Monsieur RESENDE, Vice-Président du Smicval, précise que les élus sont déjà au travail et que le retour des travaux déjà enclenchés, va intervenir très prochainement mais que ce temps de concertation et d'acculturation était nécessaire.

Monsieur GARANTO, Vice-Président du Smicval, comprend l'impatience des délégués pour passer à l'action, mais il rappelle que le territoire est vaste et complexe. En effet, le territoire étant vaste, cela demande du temps pour rencontrer tout le monde. Il précise également que c'est avec les usagers qu'il sera possible d'avancer au mieux, d'où leur future implication par le biais de l'innovation Démocratique. Il en profite également pour saluer la compétence du personnel du syndicat.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide d'approuver ce pacte de confiance et de gouvernance, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée.

☞ 2021-10 : Règlement intérieur du SMICVAL  
Rapporteur: Sylvain GUINAUDIE

Conformément aux articles L. 2121-8, L. 2121-22-1 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du SMICVAL du Libournais Haute Gironde doit être soumis à l'avis des délégués.

Le projet de règlement intérieur qui est soumis à l'Assemblée Délibérante, comporte 7 chapitres :

1. Organisation des réunions du Comité Syndical
2. Déroulement des Assemblées
3. Débat et adoption des délibérations
4. Compte rendu des débats et des délibérations
5. Le Président et le Bureau
6. Les Commissions et les Comités
7. Modification et application du présent règlement

Envoyé en préfecture le 29/03/2021  
Reçu en préfecture le 29/03/2021  
Affiché le   
ID : 033-253306617-20210324-2021\_12-DE

Ce règlement a pour objectif de préciser et décrire les questions relatives au fonctionnement de l'Assemblée Syndicale et au rôle des différents élus qui la composent.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter le présent projet de règlement intérieur du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (32 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 3 procurations, décide d'adopter le présent projet de règlement intérieur du SMICVAL du Libournais Haute Gironde.

☞ 2021-11 : Autorisation de signature d'un marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER et FAUN/GEESINK  
Rapporteur: Jean-Claude ABANADES

Le Smicval dispose d'un parc actuel d'une quarantaine de bennes à ordures ménagères et lèves conteneurs dont les équipements doivent être entretenus et réparés dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité du service public mais également afin de garantir une bonne sécurité de travail aux agents. L'entretien courant et les petites réparations, sont réalisés pour la plupart en régie directe mais lorsque le nombre d'interventions est trop important ou que ces interventions sont trop techniques, le SMICVAL en délègue une partie à un prestataire privé.

Les marchés actuels arrivant à leur terme, il convient donc de lancer un nouveau marché permettant au Smicval d'avoir un parc de bennes et lèves conteneurs opérationnel et sécurisant.

Ce marché a donc pour objet de déléguer à des prestataires extérieurs l'entretien, la réparation et la fourniture de pièces détachées, avec la possibilité d'une mise à disposition d'un technicien sur les deux sites (St Denis et St Girons), un ou plusieurs jours par semaine selon les lots, avec formation des agents du Smicval sur les réparations faites pour gagner en autonomie.

Un appel d'offres ouvert, sans minimum ni maximum, a donc été publié au BOAMP le 8 Novembre et au JOUE le 11 novembre 2020, comportant 2 lots pour une durée de 4 ans :

Lot(s)	Désignation
1	Entretien, réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER
2	Entretien, réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de Bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque FAUN et GEESINK

La date limite de réception des offres était le 11 décembre 2020 à 12h30 et à l'issue de la consultation trois candidats ont remis une offre. Deux candidats pour le lot 1, et deux candidats pour le lot 2.

Un candidat a remis une offre pour les deux lots qui ont été jugées irrégulières en raison de l'absence de réponse aux précisions demandées.

La CAO qui s'est réunie le 27 janvier 2021 a décidé d'attribuer les lots suivants :

- Lot n° 1 à SEMAT pour un coût annuel estimé à 161 300 € TTC en augmentation de 4 % par rapport au précédent marché
- Lot n° 2 à Maintenance Côtes Sud pour un coût annuel estimé à 49 900 € TTC avec option de maintenance

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER et FAUN/GEESINK, dans les conditions énumérées ci-dessus, pour une durée de 4 ans.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, des Membres présents (31 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 3 procurations, décide d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER et FAUN/GEESINK, dans les conditions énumérées ci-dessus, pour une durée de 4 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 24 février 2021, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 mars 2021

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210324-2021\_12-DE

